Image not found or type unknown

Achat de la maison mitoyenne à la mienne

Par **AlfWols**, le **26/03/2023** à **18:46**

Bonjour,

Je voudrais aquérir la maison mitoyenne à la mienne. Mes questions sont plutôt simples : comment se passe la "fusion" des 2 adresses au niveau du cadastre etc ? Y a t'il des frais à prévoir (hormis la fermeture des compteurs et l'augmentation de la taxe foncière) ?

Au niveau des adresses comment cela se passe t'il également ? Je suis le 10A et j'achète le 10, mon adresse va t'elle devenir le 10 ? Faut-il prévoir un changement administratif etc...?

Autre question : j'achète cette maison pour me faire des garages. Ce bien ne sera plus un bien d'habitation mais une "annexe" de ma propre habitation. Y a t'il des changements légaux à prévoir ?

Par **Louxor_91**, le **26/03/2023** à **19:01**

Bonjour,

à mon sens pas de changement au niveau de l'adresse; vous garderez celle que vous avez puisqu'on ne peut en avoir qu'une reconnue par les impots. Comment font les pluripropriétaires de biens immobiliers ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés